

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE SILLERY

Rescindé par le reg. No. 251

REGLEMENT No. 248

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE PRESENT REGLEMENT

Que le Règlement No. 171 de Construction et de Zonage soit amendé de la façon suivante:-

1o.- Que l'alinéa (f) suivant soit ajouté à l'article 1 de la partie V du règlement No. 171 énumérant des usages permis dans la Zone C;

(f) Pour une maison à quatre logements dans la subdivision CX seulement et ce, à la condition qu'une telle bâtisse n'ait pas plus de deux étages y compris le rez-de chaussée.

2o.- Que le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

*Charles Langlois*  
SECRÉTAIRE-TRESORIER

De la Cité de Sillery  
PREMIERE LECTURE  
DEUXIEME LECTURE  
PROMULGUE  
En vigueur

SEANCE DU 10 MAI 1948  
SEANCE DU 12 MAI 1948  
Le 8 juin 1948  
" 23 juin 1948

*Charles Langlois*  
SECRÉTAIRE-TRESORIER  
De la Cité de Sillery

AVIS DE REFERENDUM le 14 mai 1948

A V I S P U B L I C

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DY SILLERY

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT NO. 248

Soyez avisés qu'à sa séance du 12 mai 1948, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le No. 248 et par lequel règlement No. 249. le règlement No. 171 de construction et de zonage est amendé pour la zone CX permettant la construction de maisons à quatre logements.

Les contribuables peuvent prendre connaissance du dit règlement en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 Ave. Maguire, Quebec.

Le dit règlement No. 248 a été approuvé par les électeurs propriétaires de la Zone CX, le 31 mai et le 1er juin 1948, suivant la Loi.

Donné à Sillery,  
Ce 8ième jour de juin 1948.

*Charles Langlois*  
Charles Langlois, I.P.  
Secrétaire Trésorier

JE, SOUSSIGNE, CERTIFIE, SOUS MON  
SERMENT D'OFFICE AVOIR AFFICHE CET AVIS  
AUX ENDROITS DESIGNES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA CITE.

Sillery, ce 8 ième jour de juin 1948

*Charles Langlois*  
Charles Langlois, I.P.  
Secrétaire Trésorier.

*Charles Langlois*  
SECRÉTAIRE-TRESORIER  
De la Cité de Sillery

*Roméo Thibault*  
MAIRE